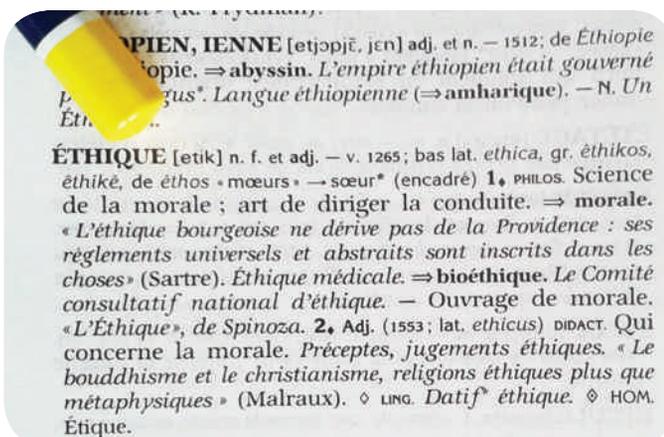


Réfléchir à l'éthique de l'action scientifique

Le *Comité science, éthique et société* de l'Académie des sciences, présidé par Anne Fagot-Largeault, est composé d'une vingtaine de membres. Il a succédé, en 2011, au groupe de travail *Science et société* (2000-2006), devenu ensuite comité permanent (2006-2010) compte tenu de l'importance de ce thème au sein de la communauté scientifique tout entière, y compris dans les académies et réseaux d'académies étrangères.

Missions

Le *Comité science, éthique et société* aborde les questions liées à l'intégrité scientifique - publications, évaluation, conflits d'intérêt, comportement des chercheurs au sein de leur laboratoire, vis-à-vis du public, des médias ou de demandes d'industriels -, ainsi que les questions liées à la responsabilité des chercheurs, à l'image de la science dans la société, aux relations avec les médias, à la notion de progrès, au financement de la recherche, etc. Le comité s'est également donné pour mission d'examiner les questions de déontologie interne propres au fonctionnement même de l'Académie. Les problèmes de personnes ont toutefois été exclus de son champ.



Contributions

Le groupe, puis le comité *Science et société*, ont traité une vingtaine de sujets, dont certains ont donné lieu à des :

- ▶ recommandations : expérimentation à partir de cellules souches embryonnaires humaines (2002) ; projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche (2005) ; post-doctorants (2008) ;
- ▶ rapports : structures de la recherche scientifique publique (2004) ; farines animales (2005) ; réforme de l'enseignement supérieur (2007) ; attractivité des carrières de recherche en (2008) ; évaluation individuelle des chercheurs et enseignants-chercheurs (2009) ;
- ▶ avis : bilan de la *Loi du 12 juillet 1999* sur le transfert des connaissances entre la recherche publique et le secteur industriel.

Depuis 2011, le *Comité science, éthique et société* a :

- ▶ élaboré des règles pour l'attribution des prix de l'Académie, adoptées par le Comité secret en janvier 2012 ;
- ▶ donné son avis, à la demande du président de l'Assemblée nationale, sur une proposition de loi et une proposition de résolution destinées à mieux définir l'application du principe de précaution, notamment dans le domaine de la santé ;
- ▶ répondu à des sollicitations d'instances extérieures : en représentant l'Académie, par l'intermédiaire de ses membres, dans diverses instances internationales traitant de l'éthique scientifique telles que le *Standing Committee on Science and Ethics* d'ALLEA (*All European Academies*) et le comité *Intégrité scientifique* de l'IAP-IAC (*International Academy Panel - International Academy Council*), ou dans des instances nationales comme le Conseil consultatif national d'éthique (CCNE) ; en participant aux travaux de la Commission nationale française pour l'Unesco, notamment sur la révision d'un texte de 1974 sur la condition des chercheurs ; en accueillant, à l'Institut de France, la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), en session extraordinaire à Paris en juillet 2012, et en participant à sa séance publique.

En cours et perspectives

Dans la poursuite de l'examen de questions de déontologie interne, le *Comité science, éthique et société* a mis au point un certain nombre de recommandations visant à mieux encadrer les procédures d'élection des nouveaux membres de l'Académie. Une fois validées par la Commission électorale et le Comité secret, ces propositions entreront en vigueur pour la campagne d'élection de 17 nouveaux membres, en décembre 2013.

Financement privé de la recherche publique : quelles modalités ?

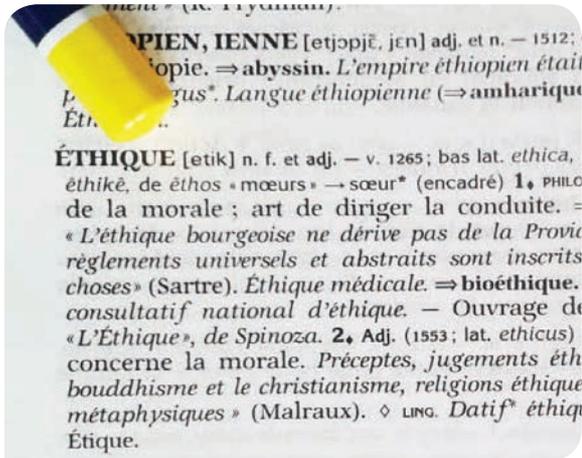
Les fonds privés, notamment industriels, constituent un complément très utile, parfois même indispensable, à la réalisation de nombreux programmes de recherche ; par ailleurs, les entreprises sollicitent souvent l'aide des chercheurs pour développer des produits innovants, ainsi que pour s'assurer crédibilité et sérieux. Dans tous ces cas de relation entre équipes de recherche et industriels, souvent complexes, l'activité du scientifique doit se dérouler dans un cadre réglementaire et éthique précis. Le *Comité Science, éthique et société* de l'Académie des sciences a entamé une réflexion de fond sur ce sujet de grande ampleur, à partir de l'étude de cas et de témoignages variés. Ce travail a pour objectif d'aboutir à des recommandations fixant les conditions et règles d'éthique dans lesquelles la collaboration avec les industriels peut se faire, dans le respect de chacun et au bénéfice de tous. Une façon, également, d'envoyer un signal fort à la société, et lui donner confiance dans le principe de partenariats public/privé dans la recherche scientifique et technologique.

Afin d'augmenter l'impact de la science et des scientifiques sur la société et les médias, le *Comité science, éthique et société* a proposé un certain nombre d'actions visant à améliorer et développer la communication externe de l'Académie :

- ▶ organiser une diffusion accrue et mieux ciblée des rapports de l'Académie, qui sont des textes sérieux et documentés dont l'impact devrait être plus important encore ;
- ▶ rédiger une série de petits ouvrages, destinés au grand public, sur différentes questions fondamentales-méthode scientifique, notion d'expert, éthique, etc.



Le *Comité Science, éthique et société* a poursuivi ses travaux en 2013 et en 2014 en abordant à la fois des sujets de déontologie interne à l'Académie et des sujets généraux d'éthique.



À la suite des règles élaborées pour l'attribution des prix de l'Académie adoptées en janvier 2012, le Comité s'est penché sur la question des élections de membres, dans la perspective des sessions d'élections 2013 et 2014. Le sujet de la parité hommes/femmes a longuement été débattu, ainsi que le souci principal d'éviter les conflits d'intérêts. Ces règles ont été officiellement transmises à la Commission électorale du 10 juin 2014. Elles s'articulent autour des quatre grandes étapes du processus d'élection : repérage des candidats, constitution du dossier, présentation du dossier devant la commission et discussion du dossier par la commission.

Par ailleurs, le *Comité Science, éthique et société* a entamé une réflexion de longue haleine sur le financement de la recherche, toujours orienté vers la question du conflit d'intérêt, mais aussi pour répondre aux accusations

de manque d'objectivité souvent portées contre les scientifiques engagés dans des partenariats avec des industriels. Pour ce faire, le Comité a fait appel à plusieurs membres de l'Académie ayant ou ayant eu des relations de ce type, afin de couvrir des domaines variés d'activités et d'expériences. Les comptes rendus de ces débats sont à la disposition de l'ensemble des académiciens.

Le *Comité Science, éthique et société*, par l'intermédiaire de sa présidente l'académicienne Anne Fagot-Largeault, a également participé aux travaux du comité d'éthique d'ALLEA (*All European Academies*), notamment quant à la révision du texte *Statement on Ethics Education in Science and Research*. Ce document a donné lieu à une brochure publiée par ALLEA, *Ethics Education in Science*, qui a été traduite en français et distribuée aux 300 écoles doctorales des universités françaises, à un moment où elles sont appelées à enseigner aux jeunes chercheurs les grands principes de l'éthique de la recherche.

Enfin, le *Comité Science, éthique et société* a contribué à la réflexion menée par l'Académie sur la publication scientifique, compte tenu de l'évolution que subit actuellement le monde de l'édition (voir le rapport de l'Académie des sciences *Nouveaux enjeux de l'édition scientifique*, page 58).

Le *Comité Science, éthique et société* se penche désormais sur différents thèmes ayant une dimension éthique, et notamment